



Le Ministre

Kinshasa, le 30 DEC 2017

N°CAB/MIN/PTINTELECOM/IA/MIMW/0434/2017

**Concerne:** Suspension de fourniture  
des services Internet  
et SMS **A Monsieur le Directeur Général**  
**AFRICEL Congo**  
**à Kinshasa/Gombe**

**Monsieur le Directeur Général,**

Pour des raisons de sécurité d'Etat et ce, conformément au prescrit de l'article 46 de Loi-cadre n°012/2002 du 16 octobre 2002 sur les télécommunications en République Démocratique du Congo, il vous est demandé de suspendre à partir de ce samedi 30 décembre 2017 à 18 heures jusqu'à nouvel ordre la fourniture des services ci-après :

- SMS ;
- Internet.

Une réunion d'évaluation de l'exécution de cette mesure sera tenue ce lundi 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 13 heures précises à mon cabinet afin de décider éventuellement de sa levée. A cette rencontre, il est exigé la présence de la plus haute représentation de votre société, qui pourra se faire assister d'un expert.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma parfaite considération.

**Emery OKUNDI NDJOVU**

